



La Convention des Organisations
de la société civile pour l'observation
Domestique des Elections

RAPPORT D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE SENEGALAISE DU 24 MARS 2024 AU BURKINA FASO



Ouagadougou le 24 mars 2024

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 24 mars 2024 de la république du Sénégal, la Convention des Organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL) a déployé dix-sept (17) observateurs indépendants au Burkina Faso pour la surveillance du scrutin.

Féru des questions démocratiques, c'est au Sénégal que la CODEL a adopté la méthode d'observation domestique des élections en approchant la société civile sénégalaise qui l'a pratiqué lors des élections qui ont porté Abdoulaye WADE et Macky SALL en leur temps.

Par la suite, elle a opéré au Burkina Faso et elle a revêtu un cachet particulier et positif et a donné la confiance aux principales parties aux élections couplées présidentielles et législatives de 2015 et 2020 dans notre pays.

Lors des élections de novembre 2020 au Burkina Faso, la CODEL a expérimenté la surveillance des élections à l'extérieur en recrutant des observateurs domestiques et en envoyant une délégation en république de Côte d'Ivoire. L'une des recommandations phare de cette expérience réussie à l'étranger concernait l'exportation de l'expertise de la CODEL notamment à travers l'observation des élections dans la sous-région.

En décidant de suivre l'élection présidentielle au Sénégal, la CODEL fortifie la solidarité entre les associations régionales et se renforce par la même occasion. Pour se faire, notre convention a reçu une invitation du Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Élections (COSCE) qui est son équivalent au Sénégal. Ensuite, nous avons échangé avec son excellence M. Mbaba Coura Ndiaye, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès du Burkina Faso et M. Ibrahima THIAM président de la Délégation extérieure de la Commission électorale nationale indépendante (DECENA) au Burkina.

Quitte étant reçu des différentes parties prenantes, la CODEL s'est engagé résolument à contribuer à la bonne tenue de ce scrutin présidentiel sur le territoire Burkinabè. Ainsi, les observateurs de la CODEL ont été présents dans tous les bureaux de vote au Burkina Faso dans les villes de Ouagadougou (Ecole Kamsonghin, Bureau de vote 1, 2 et 3), Bobo-Dioulasso (Centre MURAZ, Bureau de vote 1) et Koudougou (à la direction régionale des sports du centre-ouest, Bureau de vote 1).

Ce présent rapport fait l'économie du travail abattu par la CODEL dans le cadre de cette élection présidentielle dans tous les bureaux de vote présents sur le territoire Burkinabè en mettant l'accent sur les informations telles que :

- l'ouverture des bureaux de vote ;
- l'accessibilité des observateurs aux bureaux de vote ;
- la disponibilité du matériel et documents électoraux dans les bureaux de vote ;
- la sécurisation des centres de vote ;
- l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap au vote ;
- la participation ;
- la corruption électorale ;
- les incidents critiques.

I- DU DEROULEMENT DES OPERATIONS D'OBSERVATION

De façon générale, on retiendra les informations issues de la synthèse des observations dans tous les lieux et bureaux de vote.

I.1-l'ouverture des bureaux de vote

Les observateurs de la CODEL ont constaté que tous les cinq (05) bureaux de vote au Burkina Faso ont été ouverts à l'heure (08h00mn) soit un taux d'ouverture à temps de 100%.

Dans 100% des bureaux de vote, le numéro du bureau de vote ainsi que la liste électorale étaient affichés et clairement lisibles devant le bureau de vote.

I.2-l'accessibilité des observateurs aux bureaux de vote

Avant le jour-j et à la suite de la rencontre entre la CODEL et l'ambassade du Sénégal au Burkina Faso, la liste des observateurs a été envoyée à l'ambassade avant déploiement des observateurs.

La totalité des observateurs de la CODEL munis de leurs badges d'observateurs ont été autorisés à accéder au bureau de vote et surveiller le scrutin dans tous les bureaux de vote.

I.3-la disponibilité du matériel et documents électoraux dans les bureaux de vote

De l'observation de la CODEL, il ressort que 100% des bureaux de vote disposait de matériel adapté dès l'ouverture des bureaux de vote.

Les bulletins de vote étaient lisibles avec des candidats clairement identifiables, les urnes étaient solidement cadenassées, les isolements étaient effectivement privés.

I.4-la sécurisation des centres de vote

Selon les observateurs de la CODEL, dès l'ouverture des bureaux de vote, les lieux étaient sécurisés à 100% par les forces de défenses et de sécurité. Cette présence était rassurante aussi bien pour les membres des bureaux de vote, les observateurs que pour les votants.

Les agents de sécurité sont restés du début jusqu'au dépouillement des résultats.

I.5-l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap au vote

Il ressort de l'observation de la CODEL que 40% de bureaux de vote au Burkina Faso ne sont pas accessibles aux personnes vivant avec un handicap physique. Chose qui constitue naturellement une entrave à leur droit de vote.

De plus, tous les bureaux de vote au Burkina Faso n'étaient pas dotés de dispositifs facilitant le vote des personnes vivant avec un handicap visuel.

I.6-la participation

La participation au scrutin a été moyenne de manière générale au Burkina Faso avec une affluence relativement faible selon les observateurs.

En tout, **1576** personnes ont été inscrites dans tous les bureaux de vote présents sur le territoire Burkinabè. Sur ces **1576**, **745** personnes ont effectivement voté le jour du scrutin soit un taux de participation de **47%**.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de personnes inscrites le nombre de votants et le taux de participation dans notre pays.

Villes	Bureau de vote	Nombre d’inscrits	Nombre de votants	Taux de participation
Bobo-Dioulasso	BV1	208	127	61%
Koudougou	BV1	60	46	76%
Ouagadougou	BV1	515	213	41%
	BV2	511	182	35%
	BV3	282	177	62%
TOTAL		1576	745	47%

I.7- la corruption électorale

Si le scrutin s’est bien passé dans l’ensemble des lieux de vote, il faut noter que des cas d’achat de conscience ont été constatés à l’école Kamssonghin de Ouagadougou. Les observateurs pendant l’observation au lieu de vote ont démasqué un réseau de « corrupteurs d’électeurs » dans les encablures de l’école. Composés de trois hommes, le réseau fonctionnait comme suit : Dès l’arrivée de certains électeurs, ils échangeaient avec eux afin de les convaincre de voter pour leur candidat contre récompenses. Ainsi, après le vote, il suffisait de venir montrer le bulletin du candidat Diomaye Faye (principal concurrent du candidat du pouvoir actuellement en place). Une fois sortie, l’électeur était conduit dans une cour voisine, où après démonstration de la preuve recevait la somme de 10 000 FCFA.

I.8-les incidents

Le principal incident a été constaté dans le bureau de vote numéro 1 de l’école Kamssonghin à Ouagadougou. En effet, une bagarre a éclaté dans le bureau de vote et a engendré des échanges de coups de poings entre protagonistes. A l’origine de cette altercation selon l’observateur de la CODEL, un électeur empêché d’exprimer sa voie trois (03) minutes après l’arrêt officiel de l’opération du vote. Situation incompréhensible selon l’électeur et ses partisans d’autant plus que ce dernier a eu accès au bureau de vote avant l’heure de clôture. Autrement dit, l’heure de clôture a trouvé l’électeur dans l’isoloir et à sa sortie il a été empêché de voter. Pendant que d’autres estiment qu’il ne peut voter après l’heure, certains estiment que le code électoral lui donne le droit de voter d’autant plus qu’il était dans le bureau avant l’heure de clôture des votes.

Finalement, son vote a été pris en compte bien qu’on aurait préféré éviter cet incident malheureux.

II-RECOMMANDATIONS

A la DECENA, nous recommandons :

- ✓ Mieux communiquer autour du processus au niveau des électeurs de la diaspora ;
- ✓ Prévoir des scrutateurs de façon officielle ;
- ✓ Mieux aménager les bureaux de vote afin de permettre aux électeurs de voter rapidement et sûrement ;
- ✓ Mettre l'accent sur la lutte contre la corruption pour éviter les cas d'achat de conscience constatés ;
- ✓ Mieux vulgariser le code électoral afin d'éviter des cas de conflits comme ce fut le cas pour l'électeur dans l'urne à l'heure de clôture.

III-CONCLUSION

Globalement, la CODEL note que l'élection présidentielle de la république du Sénégal au Burkina Faso s'est bien passé.

Les cinq (05) bureaux de vote ont été ouverts à temps selon les dispositions du code électoral sénégalais.

La présence des forces de défense et de sécurité était effective sur l'ensemble des lieux de vote.

Le matériel électoral nécessaire au vote était disponible et adapté dès l'ouverture des bureaux dans tous les lieux de vote.

Tous les dix-sept (17) observateurs de la CODEL ont été autorisés à accéder aux bureaux de vote et de faire convenablement leur travail.

Malheureusement, deux principaux faits non enviables ont été observés par les observateurs. Il s'agit premièrement de l'incident survenu au bureau numéro 1 de Ouagadougou ayant conduit à des échanges de coups de poings et le cas d'achat de conscience au niveau du lieu de vote dans la ville de Ouagadougou.

La prise en compte des recommandations formulées permettra de mitiger ces cas regrettables pendant les processus électoraux futurs et d'améliorer l'organisation des élections beaucoup plus libres, transparentes, paisibles et qui soient acceptées par tous.

IV-ANNEXES

A. Présentation de la CODEL

La Convention des Organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL) est une organisation non gouvernementale créée le 03 juillet 2015. Elle regroupe une vingtaine d'organisations et de coalition d'organisation œuvrant pour la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance au Burkina Faso.

En rappel, les organisations de la société civile regroupées autour de la CODEL sous l'impulsion de Diakonia et de ses partenaires, ont mutualisé leurs efforts à travers le projet d'appui au processus électoral pour la mise en place d'une plateforme de suivi proactif et citoyen lors des élections couplées, présidentielles/législatives du 29 novembre 2015 et des municipales du 22 mai 2016. Pour l'année électorale 2020, la Convention a encore eu la confiance de ses partenaires à travers le PAPE II de Diakonia et de l'appui de l'ambassade de France au Burkina. Ces apports multiformes ont permis de mener plusieurs actions allant de l'observation de la révision du fichier électoral, de la sensibilisation des populations à s'engager et sur le comportement civique à adopter afin que les scrutins se passent dans de bonnes conditions, des études sur des questions importantes, des renforcements de capacités, etc. Si lors de la première expérience l'observation s'est axée sur des observateurs le jour du scrutin, l'innovation pour les élections du 22 novembre 2020 a été le déploiement en plus des observateurs, de 200 moniteurs des éventuelles violences électorales. Le dispositif a été opérationnalisé par la mise en place de la plateforme de veille dénommée « situation room » qui permet de suivre à travers les TICs l'observation sur le terrain de bout en bout grâce aux informations remontées sur la plateforme www.burkinaVote.org par les équipes sur le terrain.

Après les élections, le rôle de la CODEL n'est pas fini, car la gouvernance démocratique doit être consolidée et renforcée par toutes les parties prenantes. C'est pourquoi entre des élections, la CODEL s'investit dans le processus de renforcement de l'Etat de droit, dans son rôle d'OSC et d'interface entre les citoyens et l'Etat, à travers le programme [Présimètre](#).

N° LES OSC ET COALISATIONS MEMBRES DE LA CODEL

1. **ABB** (Association des Blogueurs du Burkina)
2. **ADEP** (Association d'Éveil et d'Appui Pugsada)
3. **AFJ/BF** (Association des Femmes Juristes du Burkina)
4. **AJEA** (Association Jeunesse Espoir Afrique)
5. **AMR** (Association Monde Rural)
6. **Le BALAI CITOYEN**
7. **CGD** (Centre pour la Gouvernance Démocratique)
8. **CIDOC** (Centre d'Information et de Documentation Citoyennes)
9. **CNP/NZ** (Centre National de Presse Norbert Zongo)
10. **FEPDHA** (Fondation pour l'Etude et la Promotion des Droits Humains en Afrique)

11. **FRC** (Front de Renforcement de la Citoyenneté)
12. GERDDES (Groupe d'Études et de Recherche sur la Démocratie et le Développement Économique et Social)
13. **OIE (Observatoire Indépendant des Élections)**
14. **RAJ (Réseau Afrique Jeunesse)**
15. **RAPPED** (Réseau d'Action pour la Prévention et La Protection des Enfants en Difficultés)
16. Association **SEMFILMS**
17. Association **TON**
18. **UNALFA** (Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso)
19. **WANEP-BF** (Réseau Ouest Africain d'édification de la paix/Burkina Faso)

B. Guide d'observation de la CODEL

GUIDE D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE SENEGALAISE DU 24 MARS 2024

Province : Lieu du vote :

N° du Bureau de Vote : Date de l'observation :

Nom et prénom de l'observateur-riche :

I-CONSTATATIONS

I. 1. Sur le lieu de vote

- a. Heure de début du vote (à quelle heure le vote a débuté) :
- b. Heure de fin du vote (à quelle heure le vote a pris fin) :
- c. Quelle est votre appréciation des conditions de travail ?

.....
.....
.....

- d. Disponibilité et fonctionnalité du matériel (isoloir, ancre indélébile, informatique) :

Justifiez votre réponse

.....
.....
.....
.....

I.2. Procédures de vote

e. Quel est le document exigé pour le vote :

f. Décrivez les étapes du vote que vous avez constatées :

.....
.....
.....
.....

g. Temps moyen mis par personne pour voter :

I.3. Affluence

h. Evaluer l'affluence lors de votre passage (bonne, moyenne, faible) :

i. Nombre de personnes en attente lorsque vous êtes arrivés :

Nombre d'hommes : Nombre de femmes :

j. Nombre de personnes votantes lors de votre présence :

I.4. Contexte général/sécurité

k. Avez-vous constaté des incidents lors de votre passage ? :

Si oui expliquez

.....
.....
.....
.....

l. Avez-vous constaté la présence d'agents de sécurité ?

m. leur présence était-elle rassurante ou intimidante ?

Expliquez votre réponse

.....
.....

1.5. Degré de satisfaction de l'opération de vote

n. Selon vous le vote s'est déroulé de manière (très satisfaisante, satisfaisante, peu satisfaisante)

:

Expliquez votre réponse

.....
.....
.....

II-APPRECIATIONS GLOBALES

o. Comment appréciez-vous de manière globale l’opération de vote dans le bureau de vote ou vous avez observé ?

.....
.....
.....

III-RECOMMANDATIONS

p. Avez-vous des recommandations sur des correctifs à apporter au processus de vote ?

.....
.....
.....

q. Quelles sont vos suggestions à l’endroit de la DECENA (OGE du Sénégal au Burkina) ?

.....
.....
.....

r. Avez-vous des recommandations à l’endroit de la CODEL ?

.....
.....
.....

C. Liste des observateurs de la CODEL

VILLES	OBSERVATEURS
OUAGADOUGOU	Me Halidou OUEDRAOGO
	Daniel DA HIEN
	Me Ahmed OUEDRAOGO
	Phillipe COMPAORE
	Aoua SANOGO
	Ismael SIMPORE
	Ghislain TRAORE
	Ladji Django MASSE
BOBO-DIOULASSO	Bamoussa OUATTARA
	Parkian Sami KAM
	Mamadou PARE
	Losseni OUATTARA
	Romaric MIDJOUR SIE
KOUDOUGOU	Fulgence BAZIE
	Alain KABRE
	Kelly ZOUBGA
	Safaïatou NDIAYE
	Camille ZONGO

01 **BP** 5018 Ouagadougou 01 Burkina Faso – **Tél.**: +226 25 37 54 53
E-mail : codelburkina@gmail.com - **Web**: www.codel.bf